

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD jusqu'à 20h00, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h25, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Thierry BROSSARD à partir de 20h00 (Pouvoir donné à Anne FERRER) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h25 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Nathalie LALLEMAND

OBJET : Passation de deux conventions de partenariat entre la CAN, la Commune d'Echiré et IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT pour la réalisation d'une opération d'habitat social avec la construction de 5 logements locatifs sociaux (dont 1 PLS) sis rue des Croisettes à Echiré.

Le Maire rappelle.

L'opération d'IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT consiste à acquérir la parcelle cadastrée section ZL n°61, sise dans le lotissement des Vergers du Patrouillet à Echiré et d'y construire 5 logements locatifs sociaux.

Le permis de construire déposé par le bailleur social pour ce projet a été accordé le 6 janvier 2023.

Le Maire expose :

Les opérations contractuelles agréées par l'Etat depuis le premier PLH 2002-2007, et les collaborations avec les bailleurs sociaux intervenant sur son territoire, ont permis à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et aux communes de l'agglomération niortaise, d'améliorer, de développer et de diversifier son parc de logements sociaux sur son territoire.

Dans le cadre du PLH 2022-2027, le Maire présente à l'assemblée le projet de construction de IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT de 5 logements locatifs sociaux dont 1 logement PLS sur la commune d'Echiré ;

Les projets des deux conventions ont pour objet de définir et de fixer les droits et les obligations de IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT, maître d'ouvrage, acquéreur de l'immeuble, en contrepartie des aides financières accordées par la CAN et la Commune. Les différentes parties conviennent d'acheter dans l'opération d'aménagement privée sise « Les Vergers du Patrouillet », rue des Croisettes sur la commune d'Échiré, une parcelle de terrain à bâtir formant l'îlot A cadastrée section ZL n°61 d'une superficie totale de 1 251 m², pour la construction d'1 logement social à loyer maîtrisé et/ou intermédiaire au titre du dispositif du PLS et de 4 logements sociaux financés au titre du PLA-Intégration, PLA-Intégration Adapté et PLUS.

CM20240315-002

Au titre de la production locative sociale, la CAN s'engage notamment à financer l'opération selon les dispositions et modalités prévues dans le PLH 2022-2027, pour une aide financière prévisionnelle totale de :

- 2 000 € maximum pour le logement PLS ;
- 50 000 € maximum pour les 4 autres logements locatifs sociaux.

La CAN s'engage également à garantir les prêts de la Banque des Territoires nécessaires au financement de l'opération.

Quant à la Commune, elle s'engage notamment à :

- verser une subvention de 2 000 € pour le logement PLS, et 12 500 € pour la construction des 4 autres logements locatifs sociaux au titre de la production locative sociale ;
- exonérer le maître d'ouvrage du paiement de la Taxe d'Aménagement pour l'opération objet de la présente convention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'accepter les termes des conventions présentées ;**
- **d'autoriser le Maire à les signer.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 mars 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Nathalie LALLEMAND

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 21 MARS 2024
Notifié ou publié le : 22 MARS 2024